

Ministère de la Communauté française  
Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1010 Bruxelles , le 09 Jan 2003  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1  
-----  
Unité de formation : ASSISTANT CHEF DE CHANTIER: SECURITE, TECHNIQUES DE  
PLANIFICATION (MS PROJECT) ET VISITE D'UN SALON DU BATIMENT  
(CONVENTION:C.P.N.A.E.)  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION  
Code Référence : 330105U21V1  
Domaine : 301 Construction: bois,gros-oeuvre

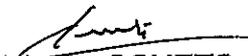
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation  
mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

  
Nicole SCHETS  
Directrice

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Néant.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**ASSISTANT CHEF DE CHANTIER : SECURITE,  
TECHNIQUES DE PLANIFICATION (MS PROJECT) ET  
VISITE D'UN SALON DU BATIMENT  
(Convention : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR** *de* **TRANSITION**

<p><b>CODE : 33 01 05 U21 V1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301</b> <b>APPROUVE LE 14 NOVEMBRE 2002</b></p>
--

# **ASSISTANT CHEF DE CHANTIER : SECURITE, TECHNIQUES DE PLANIFICATION (MS PROJECT) ET VISITE D'UN SALON DU BATIMENT (Convention : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances et des compétences rigoureuses dans le secteur de la construction afin de seconder le chef de chantier dans ses diverses tâches.

L'unité vise plus particulièrement l'acquisition de connaissances relatives à la prévention des accidents et au bien-être des travailleurs, à la sensibilisation d'une techniques de planification (utilisation de MS Project) et à la concrétisation des notions théoriques de la formation au travers la visite d'un salon du bâtiment

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un calier de charges élaboré par CEFORA.

Dans cette perspective et ce , conformément à l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou

réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218. Néanmoins le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent de connaissances prérequis suivantes :

## 2.1. Capacités

### En mathématiques,

*dans l'ensemble des nombres entiers rationnels,*

- ◆ effectuer un calcul algébrique mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés, les règles de priorités et les conventions d'écriture traditionnelles ;
- ◆ calculer la valeur numérique d'une expression algébrique du 1<sup>er</sup> degré ;
- ◆ calculer l'aire et le périmètre de polygones réguliers ;
- ◆ résoudre des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, les problèmes de pourcentage.

### En français,

- ◆ résumer, dans un niveau de langue courante, un texte écrit de type informatif, narratif ou expressif d'au moins cinquante lignes dactylographiées ;
- ◆ présenter et commenter ce résumé oralement dans un langage clair.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

*Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).*

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Sécurité du bâtiment	CT	J	16
Techniques de planification (MS Project)	CT	J	32
Visite d'un salon du bâtiment	PP	C	8
3.2. Part d'autonomie			
Total des périodes			56

## 4. PROGRAMME DES COURS

### 4.1. Sécurité du bâtiment

L'étudiant sera capable :

- de construire l'établissement d'un dossier sécurité par l'étude de cas et la méthode de mise en oeuvre d'un système de gestion de la sécurité

- d'utiliser différents moyens de soutien tels que l'obligation d'information, les instructions et formation, le plan d'action annuel, l'enquête sur les accidents, les inspections sur le lieu de travail ,...
- de maîtriser les objectifs et les principes fondamentaux de la signalisation .

#### 4.2 Techniques de planification – MS PROJECT

L'étudiant sera capable :

- d'utiliser de manière optimale, les hommes, les matériaux et le matériel afin de rentabiliser un projet de la construction ;
- de décomposer un projet en phases de travail, de regrouper certaines tâches, de quantifier les heures de travail et d'établir un calendrier ;
- d'établir des états d'avancement et des coûts tout au long de la réalisation du projet de construction ;
- d'utiliser les principales fonctions de MS Project 2000 telles que :
  - ⇒ les tâches, relations et calendriers
  - ⇒ l'impression d'un planning : mise en page, tables, affichages et rapports
  - ⇒ l'organisation des données d'un planning : codes et mode plan
  - ⇒ le filtre et le tri des tâches d'un projet
  - ⇒ la mise à jour d'un planning
  - ⇒ les ressources d'un projet : notions de base

#### 4.3. Visite d'un salon du bâtiment

L'étudiant sera capable

- de rechercher de la documentation pratique sur les matériaux et sur les nouvelles technologies.

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable:

- d'appliquer les règles fondamentales de la sécurité dans un projet de la construction ;
- d'utiliser la technique de planification MS Project dans la concrétisation d'un projet de la construction.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la justification des règles fondamentales de sécurité ;
- ◆ l'utilisation judicieuse des fonctions de MS Project ;
- ◆ du degré d'autonomie atteint dans son apprentissage.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra apporter la preuve d'une expérience actualisée et professionnelle dans le domaine de la construction.